

# CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

## Compte-rendu

---

**L'an deux mil quatorze, le vingt et un février**, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire

**Etaient présents :** Mmes et MM. Bernard THIVEND, Isabelle DEMEURE BESSON, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Christian BUONO, Adjoint, Laurent FROMENT, Gisèle AULOIS, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, René PROST, Philippe NEMOZ, Catherine BAILBE, Patrick TATU, Michel NELLY, Marylin BURNOT, Marie-Pierre FAYOLLE

**Absente excusée :** Anne-Laure DAVID

**Absent :** Georges PACAREAU

**Public :** Une personne

**Date de la convocation :** 13 février 2014

**Secrétaire élue pour la séance :** Mme Isabelle DEMEURE BESSON

Le compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

## COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET BUDGET LOTISSEMENT

M. HUGUES, Adjoint, Responsable de la commission Finances présente les chiffres du compte administratif 2013 de la commune. Les crédits prévus pour quelques postes ont été dépassés, il s'agit en dépenses de fonctionnement de :

- article 606 - combustible : consommation en fuel du presbytère plus important du fait de l'accueil du service de la crèche
- article 60633 - fournitures de voirie : beaucoup de chemins ont fait l'objet d'une réfection, de plus les matériaux sont livrés par les fournisseurs (coût du transport en plus)
- article 6283 – nettoyage des locaux : une entreprise a effectué le ménage de la crèche après les travaux et également les sols de l'école maternelle
- article 6534 - cotisations sur les indemnités du Maire à l'urssaf

En recettes de fonctionnement, on note une baisse de la participation des familles pour la crèche (compensée par la CAF).

L'excédent de la section de fonctionnement est de 163 513.75 €.

M. HUGUES indique que globalement le ratio s'élève à 345€/habitant alors que la moyenne du département s'élève à 199 €. Si l'on enlève le coût du personnel de la crèche et du RAM on arrive à 215 €/habitant. Pour les charges financières le montant est de 26 €/habitant pour une moyenne de 22 € au niveau départemental et si l'on ne tient pas compte du remboursement du prêt pour l'extension de la crèche on est à 19 €/habitant.

Il est rappelé que la commune se situe en haut de la strate. Les moyennes départementales dans la strate supérieure sont plus élevées.

En dépenses et recettes d'investissement

Le détail, présenté lors de la précédente réunion, est repris avec une explication concernant les cessions : balayeuse, tondeuse, terrains. Il est rappelé que la commune n'amortit pas ses biens, sauf

pour les travaux réalisés par le SIEL.

Le déficit de la section d'investissement est de 68 915.47 €.

#### *Budget annexe – Lotissement communal*

Le montant des dépenses réelles réalisées en fonctionnement s'élève à 32 661.57 € et celui des recettes à 199 805.52 €

### **APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

M. le Maire se retire de la salle. Le Conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. THIVEND Bernard,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 612.94		157 160.10		176 776.04
Opérations de l'exercice	1 272 507.27	1 416 408.08	902 561.20	657 038.83	2 175 068.47	2 073 446.97
<b>TOTAUX</b>	<b>1 272 507.27</b>	<b>1 436 021.02</b>	<b>902 561.20</b>	<b>814 201.93</b>	<b>2 175 068.47</b>	<b>2 250 222.95</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>75 154.48</b>
<i>Budget annexe Résultats reportés</i>	<i>0.07</i>		<i>156 281.01</i>		<i>156 281.08</i>	
<i>Opérations de l'exercice</i>	<i>235 427.39</i>	<i>235 426.04</i>	<i>32 660.22</i>	<i>199 805.52</i>	<i>268 087.61</i>	<i>435 231.56</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>235 427.46</b>	<b>235 426.04</b>	<b>188 941.23</b>	<b>199 805.52</b>	<b>424 368.69</b>	<b>435 231.56</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>10 862.87</b>

2° constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

### **ARCHE DE NOÉ – PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

M. MARTIN présente la demande de l'association L'Arche de Noé qui accueille les chats venant des communes qui versent une participation.

Il rappelle que cette association a reçu une subvention de 200 € en 2013. L'Arche de Noé propose une convention sur la base de 0.40 € par habitant.

Le Conseil municipal décide d'accorder 0.20 € par habitant, soit 384.20 € pour 1921 habitants pour l'année 2014.

Cette proposition sera transmise à Mme la Présidente de l'Association. En cas d'accord, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention qui sera rédigée par l'Arche de Noé.

### **PARTICIPATION aux ORGANISMES de FORMATION d'APPRENTIS Année scolaire 2013/2014**

Des demandes de participation pour les jeunes accueillis en CFA sont parvenues en Mairie au titre de

l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil municipal décide, pour l'année scolaire 2013/2014, les dispositions suivantes :

- . attribution d'une participation de 35 € par apprenti domicilié sur la Commune aux organismes de formation d'apprentis qui en font la demande ;
- . plafonnement du crédit total affecté à ces participations à 700 € par an.

Il précise que le versement de l'aide se fera dès le vote du budget primitif 2014.